

E 2001, Archiv-Nr. 715

*Le Ministère I. & R. des Affaires Etrangères  
au Ministre de Suisse à Vienne, J. Choffat<sup>1</sup>*

*Copie*

*N*

Vienne, 17 août 1914

Monsieur l'Envoyé, Pour satisfaire au désir que vous avez bien voulu m'exprimer de vive voix<sup>2</sup> et pour compléter la note que je me suis permis de vous adresser à la date du 13 de ce mois<sup>3</sup>, j'ai l'honneur de vous assurer que la neutralité de la Suisse sera, comme il s'entend, reconnue et respectée par l'Autriche-Hongrie.

---

1. *La note est signée par L. Berchtold.*

2. *Dans une lettre du 18 août 1914 au Chef du Département politique, J. Choffat rapporte qu'il s'est rendu au Ministère des Affaires Etrangères pour demander si le Gouvernement austro-hongrois serait disposé à donner une déclaration que l'Autriche-Hongrie reconnaît et respectera la neutralité suisse.*

3. *Cette note était un simple accusé de réception de la déclaration de neutralité [Cf. n° 16] transmise par J. Choffat le 5 août 1914.*

